

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230426-ACTE2023AG035-AR

DEPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023-AG-035

Liberté - Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE A EGLY
LES 13 ET 14 MAI 2023 – 25 RUE DE LA GUILLEMAINE

Le Maire d'ÉGLY,

VU le Code du commerce, notamment les articles L 310-2, L 450-1 et suivants ;

VU le Code de la consommation, notamment les articles L 121-15, L 141-1 et suivants ;

VU le Code pénal, articles R321-9 à R321-12 ;

VU le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage ;

VU l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes de déballage ;

CONSIDÉRANT la demande préalable d'une vente au déballage présentée par Monsieur FRANCOIS Raymond, demeurant 25 rue de la Guillemaine à EGLY (91520) les 13 et 14 mai 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur FRANCOIS Raymond est autorisé à organiser un vide maison, sis 25 Rue de la Guillemaine à EGLY (91520) jusqu'au trottoir jouxtant sa propriété exclusivement.

ARTICLE 2 – Cette manifestation aura lieu les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023 de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de la commune d'Egly est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de PALAISEAU,
- ✓ Major REY, Commandant la Brigade de Gendarmerie d'ÉGLY
- ✓ Monsieur FRANCOIS

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 02/05/23
et de la notification le : 02/05/23
Le Maire



Edouard MATT

Fait à Egly, le 26 avril 2023

Le Maire d'Egly



Edouard MATT